Feuillet n°104
2025_104_DEC

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	**Emprunt de 1 500 000 € auprès du CRÉDIT MUTUEL (7.3)**
Service :	*Finances (CB)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2025 voté par le conseil municipal le 3 mars 2025,

VU l'arrêté du Maire N° 2020_031_AR_PER de déport de M. Patrice DUNAND pour la réalisation des emprunts,

VU l'arrêté du Maire N° 2020_009_AR_PER de délégation de M. Christian PELLÉ,

VU la nécessité de recourir à l'emprunt afin d'assurer le financement des investissements de la commune,

VU la consultation bancaire lancée le 5 mai avec un retour des offres le 27 mai 2025,

VU la proposition du Crédit Mutuel,

DÉCIDE

- **DE CONTRACTER** auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 1 500 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Durée du prêt : 240 mois
  - Taux d'intérêt fixe : 3,35 %
  - Périodicité des échéances : semestrielle
  - Profil d'amortissement du capital : constant (37 500 € par semestre)
  - Base de calcul des intérêts : 365/365 jours
  - Versement des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fractions et au plus tard le 31/12/2025
  - Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation
  - Commission d'engagement : 1 500 €

- **DE SIGNER** le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de mobilisation des fonds.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 28 mai 2025.
L'Adjoint délégué,
Christian PELLÉ

MAIRIE DE GEX 01170

L'adjoint délégué certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 30 mai 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 30 mai 2025.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)